



Demande de bornage injustifié

Par **albatorelle**, le **02/11/2009** à **16:25**

Bonjour,

Nous avons hérité de 2 parcelles de terrain vierge, pour lesquels sur les plans du cadastre apparaissent bien le nom de mon grand-père. Le voisin nous convoque pour faire le bornage entre nos parcelles, le problème est que ce monsieur nous prend 2500 mètres en nous affirmant que c'est à lui ! Mais sans preuve. Il a acheté après mon grand père et nous dit que par rapport à son acte d'achat il n'a pas le compte de mètres ² et donc veut prendre sur nos terres. Ma question est , peut-il faire borner quand même sans notre accord. De plus nous n'avons plus l'acte de mon grand père, comment peut-on se le procurer ? et pouvons nous à notre tour faire borner sans son accord avec comme preuve à l'appui les pièces du cadastre fournies par la mairie, et notre acte d'héritage. Nous savons que depuis toujours, entre mon grand-père et ce monsieur il y a conflit au sujet de ce bornage.